|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 27** | **Document C22/66-F** |
| **25 février 2022** |
| **Original: espagnol** |
| Contribution du Paraguay (République du) | |
| Rapports du CCI sur les questions concernant l'ensemble du système des Nations Unies pour 2020-2021 et recommandations à l'intention des chefs de secrétariat et des organes délibérants | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document contient les observations et les propositions du Paraguay en ce qui concerne les commentaires du Secrétariat au sujet des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans le Rapport [JIU/REP/2021/2](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_2_french.pdf) "[Examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_2_french.pdf)", qui sont reproduites dans le Document [C22/61](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0061/en) de la présente session du Conseil.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du contenu de la présente contribution ainsi qu'à **examiner** et, autant que possible, à **approuver** les propositions qu'elle contient.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Document* [*C22/61*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S22-CL-C-0061) *– Rapports du CCI sur les questions concernant l'ensemble du système des Nations Unies pour 2020-2021 et recommandations à l'intention des chefs de secrétariat et des organes délibérants*  *Document* [*C22/50*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S22-CL-C-0050) *– Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR)*  *Document* [*CWG-FHR-15/2*](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S22-CWGFHR15-C-0002) *– Rapports du CCI sur les questions concernant l'ensemble du système des Nations Unies pour 2020-2021 et recommandations à l'intention des chefs de secrétariat et des organes délibérants* |

Avant-propos

L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa Résolution 69/137[[1]](#footnote-1), a adopté le *Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024*, issu de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Vienne (Autriche), du 3 au 5 novembre 2014.

Le Programme d'action de Vienne a défini comme priorité 2 le développement et l'entretien de l'infrastructure, y compris l'infrastructure énergétique et l'infrastructure relative à l'informatique et aux communications. En outre, les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies sont à ce titre invités à promouvoir l'application du Programme d'action dans leur programme de travail et à effectuer des examens sectoriels et thématiques du Programme d'action, selon qu'il convient.

Le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) [JIU/REP/2021/2, *Examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne*](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_2_french.pdf), visait à renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la valeur comparative de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'application du VPoA, de façon à renforcer les capacités des pays en développement sans littoral (PDSL).

Dans le cadre de son examen, le CCI a dégagé les enseignements et les bonnes pratiques afin de garantir de meilleurs résultats quant à l'application du Programme d'action de Vienne. Il a aussi formulé diverses recommandations à l'intention des gouvernements des PDSL et des entités du système des Nations Unies.

Parmi les recommandations du CCI, trois ont été retenues par le Secrétariat et incluses dans le Document [C22/61](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S22-CL-C-0061) de la présente session du Conseil.

Un document analogue ([CWG-FHR-15/2](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S22-CWGFHR15-C-0002)) a été soumis précédemment par le Secrétariat à la quinzième réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), qui s'est tenue de manière virtuelle les 11 et 12 janvier 2022. Lors de l'examen de ce document pendant la réunion du GTC-FHR, le Paraguay a demandé au Secrétariat de présenter des renseignements complémentaires sur la suite donnée aux recommandations du CCI et de publier les renseignements à jour correspondants sur le site web de l'Union consacré aux PDSL (voir le § 16.2 du rapport de la Présidente du GTC-FHR figurant dans le Document [C22/50](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0050/en)).

Propositions

Le Paraguay tient tout d'abord à remercier le Secrétariat pour le document présenté et les renseignements complémentaires qui y figurent.

Sur la base de ces éléments et compte tenu des recommandations du CCI, le Paraguay souhaite formuler les propositions suivantes afin de permettre un suivi plus étroit et plus clair des recommandations:

– Concernant la Recommandation 1: Demander au Secrétariat qu'il prenne les mesures nécessaires pour publier sur le site web consacré aux PDSL le nom et les coordonnées principales du coordonnateur désigné pour promouvoir l'application du Programme d'action de Vienne et qu'il informe les PDSL au moyen d'une lettre circulaire de tout changement concernant le coordonnateur désigné, son rôle ou ses responsabilités.

– Concernant la Recommandation 3: Inviter le Secrétariat et le BDT à inclure dans leurs plans opérationnels respectifs des cadres de présentation des résultats clairs pour aider les PDSL, y compris les liens entre les résultats devant être obtenus, la stratégie relative aux produits principaux et les activités fondamentales.

– Concernant la Recommandation 7: Prier le Secrétariat de soumettre chaque année au Conseil, ainsi qu'aux organes indiqués précédemment (OHRLLS, GCDT, CMDT et PP), un rapport concernant sur l'appui relatif au Programme d'action de Vienne, et de publier ce rapport sur le site web consacré aux PDSL.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <https://undocs.org/A/RES/69/137>. [↑](#footnote-ref-1)